

Questions diverses :

Evaluation d'écoles, INEAT/EXEAT, Formation initiale, hors classe et classe exceptionnelle, CAPPEI, contractuels, rupture conventionnelle, ...

Evaluation d'écoles

L'administration a indiqué que c'était encore à l'état d'expérimentation, qu'aucun texte réglementaire existait et que si les écoles souhaitaient la refuser c'était possible.

Commentaire du SNUDI FO : Pour rappel, voici ce que sont les évaluations d'école : [Lien vers notre dossier spécial évaluations d'écoles](#)

Rien dans les obligations de service des enseignants du 1er degré ne peut les contraindre à subir une évaluation d'école sous quelque forme que ce soit !

Rien dans les obligations de service des enseignants ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « autoévaluation », qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux !

Rien dans les obligations de service des enseignants ne peut leur imposer de supporter une « évaluation externe » !

Le SNUDI-FO 27 invite les collègues à ne pas céder à la pression des IEN !

Refuser la mise en place d'une évaluation d'école n'est pas un acte de désobéissance : c'est simplement faire respecter ses droits, son statut et ses obligations de service !

Le SNUDI-FO 27 appelle donc les personnels à refuser collectivement de mettre en œuvre les évaluations d'école en signalant à l'IEN ne pas être volontaire

et à saisir le syndicat en cas de pression.

INEAT EXEAT

L'administration nous a indiqué qu'elle avait reçu 50 demandes et qu'elle en avait accordé 10 + 3 échanges (2 avec le 76 et 1 avec l'Orne).

Dans ces EXEAT, la DASEN en a accordé un pour une collègue qui était en disponibilité depuis 8 ans et un autre pour le Calvados car la personne avait un « fort barème ».

Au niveau des INEAT, 19 demandes sont parvenues mais seulement 1 ou 2 entrées pourraient se réaliser (en provenance de la région parisienne).

Commentaire du SNUDI FO : *Encore une fois, depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique en 2019 et la fin des prérogatives des CAPD en matière de*

mouvement, la DASEN octroie les EXEAT en fonction de sa volonté propre et le doute subsiste quant à ces choix, sans contrôle des membres de la CAPD !

Formation initiale 2022

Pour la rentrée 2022, 54 admis au concours CRPE 2022 et 28 listes complémentaires seront affectés soit à 50% (24) soit à 100% (58) en classe.

Pour les personnes à 50% (au nombre de 24), l'organisation sera la même que cette année, à savoir en binôme sur une classe en alternance sur 3 semaines.

Les PE stagiaires, appelées « T.0 » avec la réforme Blanquer, à 100% (au nombre de 58) auront 10 jours de formation sur temps de travail (7 jours proposés par l'INSPE et 3 par l'Education Nationale) comme seule et unique formation. Le reste du temps, ils seront à 100% en classe...

Des M1 et des M2 viendront aussi dans les classes pour décharger des PEMF, majoritairement, mais aussi des directions à 33%, sans garantir d'être là (le calendrier de l'INSPE est différent de celui de l'EN), le tout payé moins de 700 € !

Voilà la nouvelle formation initiale imposée par le ministre BLANQUER !

Commentaire du SNUDI FO : *Encore une fois, le gouvernement a mis en place une réforme de la formation initiale qui repousse d'année en année la titularisation (6 ans après le BAC !). De plus, la formation se réduit à 10 jours à l'année alors que ces personnes auront en charge une classe : c'est un appauvrissement de la formation !*

L'arrivée aussi des M1 et M2 en tant que contractuels alternants ajoutent encore de la précarité sur les postes et réduit de facto l'offre de postes aux titulaires (adjoint mater et élém, décharges, postes fractionnés, ...).

Le SNUDI FO demande l'abrogation de la Masterisation, le recrutement à BAC +3, une formation 1/3 en classe et 2/3 en formation et que tous les postes soient occupés par des titulaires !

Hors classe et classe exceptionnelle

Depuis la loi TFP de 2019 faisant suite à PPCR, le contrôle des opérations d'avancement n'est plus assuré par les élus du personnel.

Pour rappel, voici comment s'organisent les passages à la hors classe et à la classe exceptionnelle : [à retrouver ICI](#) (hors classe) et [à retrouver ICI](#) (classe exceptionnelle).

Pour la hors classe, 179 promotions sont prévues sur 970 collègues éligibles. Pour les collègues concernés, les réponses seront données par l'administration dans les environs du 15 juillet.

Pour la classe exceptionnelle, 283 collègues sont promouvables (238 au 1^{er} vivier, 29 au 2nd et 16 pour les 2 viviers) et la DSDEN est en attente du taux de passage.

Pour l'échelon spécial, 16 collègues sont promouvables et l'administration attend aussi le taux de passage.

Commentaire du SNUDI FO : *Pour comprendre ce qu'est PPCR qui encadre les opérations d'avancement mais aussi d'accompagnement (formation en constellations par exemple), nous vous invitons à lire le journal du SNUDI FO [en cliquant ICI](#)*

CAPPEI

Pour la 1^{ère} fois cette année, sur les 18 demandes, seulement 7 du 1^{er} degré ont été acceptées (1 en E et 6 en G) et 5 du 2nd degré notamment pour favoriser l'affectation des enseignants du 2nd degré sur les ULIS collège.

Commentaire du SNUDI FO : *Nous avons interpellé la DASEN pour lui indiquer notre opposition à sa décision de privilégier les enseignants du 2nd degré sur ces postes alors que la majorité des postes est demandée par des enseignants du 1^{er} degré, plus à même de répondre aux difficultés d'élèves d'ULIS collège.*

Nous avons aussi rappelé notre opposition au CAPPEI qui est un outil pour réduire la formation spécialisée et qui a permis de diminuer les départs en formation (rappel : avant le CAPPEI, il y avait 2 formations distinctes 1^{er} et 2nd degrés).

Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Cette année, grâce à la loi TFP de 2019, la DSDEN a décidé de faire partir 5 enseignants sur les 9 demandes reçues. Toutefois, l'enveloppe allouée à ce CFP correspondait à 78 mois maximum et les départs acceptés correspondent à 50 mois.

Commentaire du SNUDI FO : *Le SNUDI FO est intervenu pour que toutes les demandes soient acceptées (en général, pour une formation universitaire, il faut compter 10 mois) et que le surplus soient utilisés pour ces départs.*

Le SNUDI FO dénonce la politique budgétaire du Ministère qui, en favorisant la pénurie des enseignants, impacte le droit des collègues à partir en congé de formation.

Le SNUDI FO invite les enseignants ayant reçu un refus de former un recours et de saisir la CAPD.

Rupture conventionnelle

Cette année, 2 demandes de rupture conventionnelle ont été acceptées sur 6 demandes.

L'administration nous a indiqué qu'une enveloppe académique était allouée et régie par un groupe de travail académique qui répartit les besoins en fonction des demandes.

Les projets professionnels structurés et aboutis sont privilégiés.

Compte Personnel de Formation

Le budget alloué pour le Rectorat est de 5000 euros.

Une note de service encadre cette demande individuelle : https://portail-metier.ac-rouen.fr/medias/fichier/circulaire-cpf-2022_1645699224350-pdf

Un groupe de travail académique doit étudier les demandes dans la limite du budget.

Démission, départ à la retraite, disponibilité

Disponibilité : 13 de droit et 2 sur autorisation ont été accordées.

Départs à la retraite : 60 départs sont prévus à la prochaine rentrée scolaire

Démotions : 10 démissions de titulaire depuis septembre et 1 de PES ont été accordées cette année.

Mouvement intra départemental

Suite aux recours formulés par certains collègues après les résultats du mouvement le 13 juin dernier, des bilatérales auront lieu les 11 et 12 juillet prochain.

Les recours non traités à l'occasion de ces bilatérales seront étudiés ultérieurement (vraisemblablement fin août).